

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 21927

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Masson, M. Jean-Pierre Vigier, M. Gosselin, Mme Trastour-Isnart,
Mme Anthoine, M. Dive et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 60

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« ainsi qu'au niveau de vie des retraités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ajouter aux missions du Fonds de réserves universel, non seulement la pérennité et l'équilibre financier du système, mais aussi le niveau de vie des retraités.